

Département
du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 29 avril 2025

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

OBJET

**Convention
de
partenariat
avec
l'association
« Les Petits
Frères des
Pauvres »**

Nota- Le
Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette
délibération
mise en ligne
sur le site de
la ville le

28/05/25

Que la
convocation
du Conseil
d'administrati
on du CCAS a
été faite le
24 avril 2025

Et que le
nombre des
membres en
exercice est
de : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 avril à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LEBRAS, Mila CANAS, Chantal HUET et Jeanine PELAMOURGUES

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Mouloud ANIBA donne pouvoir à madame Françoise NORDMANN
Messieurs Marc REMOND et David POTREL
Monsieur Thomas BEDON

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID – Assistante Administrative

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L113-1 à L114-5

VU la convention de l'association « Les Petits Frères des Pauvres »,

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner les personnes âgées en favorisant le lien social et la lutte contre l'isolement,

CONSIDERANT la proposition de l'association de visites régulières d'un bénévole au domicile des personnes âgées isolées,

La convention est conclue pour une durée d'un an et reconductible tacitement.

Votes pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise**, madame la Présidente du CCAS, à signer la convention de partenariat avec l'association « Les Petits Frères des Pauvres » et tout document s'y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 29 avril 2025

La Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET